



AVIS AU LECTEUR

L'Aperçu du fonds ci-joint remplace la version déposée le 3 juin 2022. Le document a été déposé de nouveau afin de changer la fréquence de distribution de trimestrielle à mensuelle à l'égard de la Stratégie de créances non traditionnelle CIBC. Il s'agit des seules modifications apportées au document.

Stratégie de créances non traditionnelle CIBC - série O

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série O de la Stratégie de créances non traditionnelle CIBC. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs CIBC inc. au 1-888-888-3863 ou à l'adresse info@investissementsrenaissance.ca, ou visitez le www.investissementsrenaissance.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le présent OPC est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actif et avoir recours à des stratégies de placement qui ne sont pas autorisées pour les OPC traditionnels. Les stratégies précises qui différencient ce Fonds d'OPC traditionnels comprennent les suivantes : le recours accru à des instruments dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins; la capacité accrue de vendre des titres à découvert; la capacité d'emprunter des sommes à des fins de placement; et la capacité accrue d'investir dans des marchandises physiques. Alors que ces stratégies précises seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans une certaine conjoncture de marché, elles peuvent faire accélérer la vitesse à laquelle votre placement perd de la valeur.

Bref aperçu

Date de début de la série :	3 juin 2022	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Valeur totale du fonds au 30 avril 2022 :	Sans objet; il s'agit d'un nouveau fonds	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	Sans objet; il s'agit d'une nouvelle série	Distributions :	Revenu net, chaque mois Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre
		Placement minimal :	À la discrétion de Gestion d'actifs CIBC inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a pour objectif de procurer un rendement net total positif pendant un cycle complet de marché, en investissant surtout dans des positions acheteur et vendeur sur des titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements nord-américains.

Le fonds peut créer un effet de levier en ayant recours à des instruments dérivés, en effectuant des ventes à découvert physiques et/ou en contractant des emprunts. L'exposition globale du fonds, calculée comme étant la somme de ce qui suit, ne doit pas dépasser 300 % de sa valeur liquidative : i) la valeur marchande globale des titres vendus à découvert; ii) la valeur globale de l'encours aux termes des conventions d'emprunt à des fins de placement; et iii) la valeur théorique globale des positions sur dérivés visés du fonds, à l'exception de celles utilisées à des fins de couverture.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2022. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 30 avril 2022)

Cette information n'est pas disponible puisque ce fonds est nouveau.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 30 avril 2022)

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Moyen**.

Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation donnée par Gestion d'actifs CIBC inc. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* sous *Information propre à chaque organisme de placement collectif décrit dans le présent document* du prospectus simplifié du fonds. Pour en savoir davantage sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, se reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?* du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série O du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

RENDEMENTS ANNUELS

Cette section vous indique le rendement des parts de série O au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série O du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

RENDEMENT MOYEN

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans les parts de série O du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent une stratégie alternative de créances qui vise à procurer des rendements nets constants et positifs au cours des cycles de marché;
- peuvent tolérer la volatilité des marchés d'obligations de société; et
- recherchent un placement à moyen ou à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de série O du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez, échangez ou vendez des parts de série O du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Les frais pour les parts de série O du fonds se composent des frais d'exploitation et des frais d'opération. Puisque cette série est nouvelle, les frais d'exploitation et les frais d'opération ne sont pas encore connus. Les frais de gestion pour les porteurs de parts de série O sont négociés avec les porteurs de parts ou les sociétés des représentants ou gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par eux, ou selon leurs directives.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série O.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de gestion	Les parts de série O sont offertes aux investisseurs, à la société de leur représentant ou à leur gestionnaire discrétionnaire qui ont conclu une convention relative aux parts de série O avec Gestion d'actifs CIBC inc. Les frais de gestion sont négociés avec les porteurs de parts de série O, ou la société de leur représentant ou le gestionnaire discrétionnaire pour le compte des porteurs de parts de série O et sont payés par ceux-ci ou selon leurs directives. Ces frais de gestion ne dépasseront pas le taux annuel des frais de gestion des parts de série F du fonds (0,70 %).
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous échangez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais d'échange	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds géré par nous ou un membre de notre groupe, vous pourriez payer des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre série du même fonds, vous pourriez devoir payer des frais de conversion pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts que vous avez converties. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu de fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@investissementsrenaissance.ca
[1-888-888-3863](tel:1-888-888-3863)
www.investissementsrenaissance.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.